

Politique / Le sujet n'est plus à l'agenda politique bruxellois

# Exit la fusion des communes

## L'ESSENTIEL

- Didier Gosuin a fait les comptes : « fusionner, ça ne fait pas des économies ».
- Ce n'est pas le moment, estiment en chœur les partis.
- Seule marge de discussion : les frontières communales. Et encore...

Imaginez : une seule grande commune bruxelloise (une Région), quel gain pour les finances publiques ! « Faux », clame le chef de groupe FDF au Parlement bruxellois. Didier Gosuin a comparé, poste par poste, les budgets des quatre grandes villes wallonnes et flamandes (Liège, Charleroi, Gand et Anvers) et ceux des dix-neuf communes bruxelloises. Soit des dépenses (pour les quatre grandes villes hors Bruxelles) correspondant à une population de 1,121 million d'habitants, comparées à celles (pour les 19 communes bruxelloises) consenties pour 1,089 million d'habitants. Verdict ? **Dépenses.** Au niveau des dépenses globales ordinaires, on arrive à 1.716 euros par

an et par habitant pour les 19 communes bruxelloises, contre 2.401 pour les quatre autres villes. Une différence de 40 % en faveur de la capitale ! Didier Gosuin s'est livré à cette comparaison, poste par poste. La conclusion est toujours la même, favorable aux 19 communes bruxelloises. Celles-ci sont systématiquement moins onéreuses (en moyenne par habitant) pour les dépenses de fonctionnement et de personnel, pour les transferts (aux zones de police, CPAS...) et pour la charge de la dette : de 30 à 50 % en moins ! Pourtant, analyse le chef de file FDF, les communes bruxelloises sont confrontées à des réalités socio-économiques plus dures. Ainsi, la proportion d'habitants ayant droit à une forme

d'aide sociale est-elle supérieure à Bruxelles ; en outre, le solde migratoire est bien plus important en territoire bruxellois ; enfin, la population active est moindre dans la capitale. « Malgré ça, les 19 communes dépensent considérablement moins pour assumer leurs missions », conclut Didier Gosuin.

**Recettes.** Didier Gosuin a aussi épluché les recettes, histoire de voir si les 19 communes génèrent un surcoût pour le pouvoir subsidiant ou la population. Résultat ? Les additionnels à l'IPP sont moins élevés à Bruxelles (6,6 % en moyenne, contre 7,9 %). Les Bruxellois (en moyenne plus pauvres que les habitants des autres entités) paient en outre moins de taxes.

Les 19 communes reçoivent par ailleurs moins de fonds et subsides de la Région : ces montants constituent 33 % de leurs recettes, contre 58 % pour les autres villes.

Conclusion ? « Il n'est pas correct de plaider pour la fusion des communes au nom de raisons budgétaires », insiste Didier Gosuin. Qui estime par ailleurs inacceptables les arguments communautaires brandis par certains partis flamands. « Quant à l'argument de l'efficacité, il reste à démontrer, conclut-il. Mais pour cela, il faudrait une autre étude, qui passerait en revue le fonctionnement des communes ! » C'est un peu l'objet de la réforme intra-bruxelloise, première étape sur cette voie ? ■

VERONIQUE LAMQUIN

## 19 communes, n'est-ce pas trop ?

La question revient régulièrement sur la table, à l'initiative des partis flamands. Les motivations ? L'on évoque souvent le coût que représenteraient 19 communes - et, dans la foulée, 19 zones de police, 19 CPAS, des conseillers communaux en nombre, etc. L'étude réalisée par Didier Gosuin (lire ci-dessus) prouve le contraire ; l'argument est du reste balayé par plus d'un parti.

En filigrane de la complainte flamande, les partis francopho-

nes voient, aussi, une volonté d'accroissement du pouvoir. Pour rappel, les Flamands, minoritaires dans la capitale, bénéficient de la parité au sein du gouvernement régional et d'une représentation garantie au Parlement régional.

Rien de tout cela dans les communes, au sein desquelles ils peinent parfois à obtenir un échec ! Officiellement, pourtant, pas un parti flamand de Bruxelles n'assume cette envie. « Rien

de communautaire là dedans », nous assure Brigitte Grouwels. Même la N-VA ne joue pas la carte linguistique. « La première raison pour laquelle nous pourrions demander des fusions, serait l'efficacité », assure Paul De Ridder, seul élu nationaliste flamand au Parlement bruxellois.

Efficacité, alors ? Cette corde-là en fait déjà vibrer plus d'un. « Ce serait quand même mieux d'avoir une seule personne qui puisse, pour des matières trans-

versales, gérer Bruxelles », plaide Elke Roex (SP.A). Au nom d'Ecology et Groen (qui ont répondu de concert à nos questions), Yaron Pesztat estime que « le sujet ne doit pas être tabou » : « il faut nous interroger sur les capacités des communes à exercer de manière efficace leurs compétences ». Au nom du FDF, Didier Gosuin est lui aussi prêt à rationaliser, là où c'est possible.

Pas question, toutefois, au nom de l'efficacité, de passer à la

fusion généralisée ! L'idée se heurte à un « non » catégorique de plusieurs partis. « On a vu ce que ça a donné à Anvers », souligne Guy Vanhengel (VLD). On avait à peine fusionné qu'on recréait des districts. C'est se chatouiller pour se faire rire ! « Du reste, avec le boom démographique, on se retrouverait, si l'on réduisait le nombre de communes, à de très grandes entités », observe Vincent De Wolf (MR).

Un seul point fait l'unanimité

dans les formations politiques : les frontières. « On pourrait corriger les anomalies », estime Rudy Vervoort (PS). Telle l'avenue Louise, sise sur le territoire de la Ville et qui coupe Ixelles en deux.

A vos cartes ? Pas si vite... Car, s'il est un autre point qui rassemble les partis, c'est celui du timing : pas maintenant, avant les élections régionales... Rendez-vous en 2015 ? ■

VERONIQUE LAMQUIN.

### Faut-il fusionner les communes ?

	<b>NON</b> Mais on peut parler des frontières.
	<b>NON</b> Mais on peut parler des frontières.
	<b>NON</b> Mais évaluer leurs taille et compétences.
	<b>NON</b> Ce n'est pas le moment.
	<b>NON</b> Mais on peut rationaliser les compétences.
	<b>NON</b> Ce n'est pas le moment.
	<b>NON</b> Cela n'a pas de sens.
	<b>NON</b> Mais évaluer leurs taille et compétences.
	<b>NON</b> Mais on peut rationaliser les compétences.
	<b>OUI</b> Ou donner à la Région plus de pouvoirs.

### La réforme va-t-elle assez loin ?

<b>OUI</b> C'est un bon accord.
<b>OUI</b> Commençons par appliquer cet accord.
<b>NON</b> Mais c'est un bon début.
<b>NON</b> Mais c'est un pas dans la bonne direction.
<b>NON</b> On aurait pu aller plus loin.
<b>NON</b> Mais commençons par ça !
<b>OUI</b> C'est un bon début.
<b>NON</b> Mais c'est un bon début.
<b>NON</b> Mais commençons par là !
<b>NON</b> Sûrement pas.



CHARLES PICQUÉ (PS) a lancé le processus de mise en oeuvre de la réforme de l'Etat. © BELGA.

## Et la réforme de l'Etat ?

Bruxelles est confrontée à un double défi, à l'horizon 2014...

**Appliquer la réforme intra-bruxelloise** Késako ? Souvenez-vous, en septembre dernier, juste après le compromis sur BHV était intervenu l'accord « intra-bruxellois », négocié sous la présidence de Philippe Moureaux. Il s'agissait, ici, de réorganiser la répartition de certaines compétences, entre la Région et les dix-neuf communes. Le vieux débat - on en discutait depuis le début de la législature

régionale, un groupe de réflexion avait même été constitué sur le sujet, au Parlement - a été tranché en deux réunions.

Principales décisions ? Le ministre-président a reçu des compétences de coordination en matière de sécurité, certains pans des politiques de mobilité ou d'urbanisme ont été transférés des communes à la Région ; quant au balayage des rues, il devrait faire le chemin inverse. Enfin, il est prévu de réduire fortement le nombre de sociétés de logement social.

Insuffisant ? C'était l'avis, à peine l'accord conclu, de certains, en particulier côté flamand. Faut-il rappeler que cette « rationalisation » était vivement réclamée par le Nord du pays, pour prix du refinancement d'une Région bruxelloise qui passe pour être mal gérée.

Aujourd'hui, la plupart des partis concèdent qu'« en effet, on aurait pu aller plus loin ». Céline Frémault, chef de groupe CDH, estime ainsi qu'on aurait aussi pu évoquer « l'harmonisation des fiscalités communales ou le déve-

loppement d'une politique culturelle à l'échelle de la Région ». Mais la tonalité dominante, c'est : « commençons déjà par appliquer cela ! » C'est que cette réforme intra-bruxelloise nécessite pour partie l'adoption de textes de loi au niveau fédéral et, pour le reste, un travail législatif au sein du Parlement bruxellois.

Où en est-on ? « Il est temps de s'y mettre », s'impatiente Elke Roex. « Cela vient, tempère Rudy Vervoort (PS). J'ai écrit au ministre-président demandant que la majorité se réunisse très vite

pour définir une méthodologie à cet égard. Et le moyen d'associer le MR et le SP.A. » Ces deux partis, dans l'opposition régionale, sont en effet signataires de l'accord institutionnel. Pas question, en revanche, d'associer le FDF. A priori, un groupe de travail réunissant des représentants des huit groupes concernés au Parlement devrait être constitué, qui travaillera main dans la main avec le gouvernement.

**2 Transposer la réforme de l'Etat** « Là, c'est clairement la mission du gouvernement », esti-

me Charles Picqué. L'on vise ici les transferts de compétences, dans leurs aspects législatifs mais aussi (et surtout) très concrets : transferts de fonctionnaires et de budgets, éléments logistiques (informatique, bâtiments). Sur ces points, le ministre-président bruxellois a fait adopter par son gouvernement une méthode : des groupes de travail seront constitués, thème par thème (allocations familiales, emploi...). Le temps presse, puisque la réforme de l'Etat devrait s'appliquer dès 2014 ! ■

V.La.